



ANNEXE 5.4

REDEVANCES POUR L'HORAIRE DE SERVICE 2022

**Barème de redevances des prestations
complémentaires, connexes et diverses
en euros courants HT**

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES SUR VOIES PRINCIPALES

Redevance pour l'ouverture supplémentaire de lignes, gares et postes non ouverts en permanence

Nature de la prestation	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire en € HT
Ouverture supplémentaire de lignes, gares et postes non ouverts en permanence	Tarif par vacation de 8 heures et par an	127 537,30

Redevance pour la fourniture du courant de traction (RFE) avec télé-relevage

Mode de calcul de la redevance	Prix du MWh en € HT
Consommation réelle en MWh issue d'un dispositif de télé-relevage	111,95

Redevance pour la fourniture du courant de traction (RFE) sans télé-relevage *

Type de circulation	Tarif par train-kilomètre électrique en € HT
Trains régionaux, nationaux et internationaux de voyageurs aptes à la grande vitesse	2,743
Autres trains nationaux et internationaux de voyageurs	1,769
Trains régionaux de voyageurs (hors Transilien) non aptes à la grande vitesse	1,511
Trains régionaux de voyageurs Transilien non aptes à la grande vitesse	2,664
Trains fret	2,006
Autres trains (HLP, matériel ...)	1,019

**Ces tarifs peuvent être régularisés conformément aux principes indiqués dans l'annexe 5.1.2 du DRR.*

Redevances optionnelles pour la coordination de gestion de crise

Nature de la prestation	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire (en euros HT)
Prestation socle Voyageurs	par tranche de 100 000 tr-km	425,04
Prestation socle Fret	par tranche de 100 000 tr-km	212,52
Salle des familles		sur devis
Prolongement du dispositif Urgence Accident au-delà de 24 h		sur devis
Formations		sur devis

PRESTATIONS CONNEXES SUR VOIES PRINCIPALES

Redevance pour la réalisation d'une étude de faisabilité internationale

Nature de la prestation	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire en € HT
Etude de faisabilité pour l'allocation de capacité internationale	Tarif par étude de faisabilité	259,08

Redevance pour la réalisation d'une étude préalable à la demande d'ATE pour les trains TEPE

Nature de la prestation	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire en € HT
Etude préalable pour l'allocation de capacité des trains TEPE	Tarif par étude préalable	9523,63*

* Toute demande spécifique (délais d'obtention de l'ATE, expertise, relevés terrain...) pourra donner lieu à un devis complémentaire.

Redevance pour l'usage du GSM-R Priorité 4

Nature de la prestation	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire en € HT
Frais d'accès (y compris configuration et paramétrage)*	Tarif par pupitre	21 038,55
Forfait annuel	Tarif appliqué par pupitre installé	5 000,00

* Les frais d'accès ne sont dus qu'une seule et unique fois à l'installation et à la mise en service du pupitre

Redevance pour l'accès et l'utilisation du canal radio dit "de veille"*

Nature de la prestation	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire en € HT
Demande d'accès à un canal de veille existant	Tarif par liaison de veille radio incluant frais de dossier et frais d'étude et d'intégration réseau	1 402,36
Création d'un canal de veille	Tarif par liaison de veille radio incluant frais de dossier et frais d'étude et d'intégration réseau	3 272,18
Redevance d'utilisation	Tarif annuel par entreprise ferroviaire et par liaison de veille radio	283,66
Programmation d'un terminal sur le canal de veille	Tarif par terminal et par liaison de veille	133,06
	A partir du 10ème d'un même lot	66,54

* Ce prix peut être régularisé en fonction des charges supportées par SNCF Réseau

Déclaration des fréquences radioélectriques de manœuvres exploitées par l'EF et délivrance de l'attestation de compatibilité *

Nature de la prestation	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire en € HT
Demande d'attestation de compatibilité des fréquences	Tarif par demande et par fréquence	3 272,18

* Ce prix peut être régularisé en fonction des charges supportées par SNCF Réseau

PRESTATIONS DIVERSES

Redevance pour le transport et la distribution de l'énergie de traction (RCTE - composante B)

Type de circulation	Tarif par train-kilomètre électrique en € HT
Trains régionaux, nationaux et internationaux de voyageurs aptes à la grande vitesse	0,377
Autres trains nationaux et internationaux de voyageurs	0,243
Trains régionaux de voyageurs (hors Transilien) non aptes à la grande vitesse	0,208
Trains régionaux de voyageurs Transilien non aptes à la grande vitesse	0,366
Trains fret	0,276
Autres trains (HLP, matériel ...)	0,140

NB : Les tarifs de la composante A sont présentés dans l'annexe 5.2.